

ISSN 0758 - 1238

LES CAHIERS DU TREGOR

N° 10

Prix du n° 20 F

MARS 1985



**BULLETIN
DU CLUB D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE
DE BEGARD**

Publié avec le concours de la M.J.C. de Bégard

LA VIE DU CLUB

Vendredi 28 novembre 1984 : Conférence de Mr André Yves Bourguès sur le thème : la généalogie, méthodes et pistes de recherches.

Janvier 1985 : En raison des intempéries, l'exposition sur l'Histoire de Bretagne réalisée par le Crédit Agricole n'a pu être présentée. Ce n'est que partie remise.

Parmi les **activités à venir** notons les interventions de Mr Joseph Le Moal qui nous parlera de son enfance dans une ferme trégorroise au début de ce siècle et qu'il a précieusement consignée dans son livre **Le pain moisi** (*en mars*) ; l'exposition sur la **Résistance dans les Côtes du Nord** (*en mai*) ; une conférence de Mr Giraudon sur la chanson populaire bretonne (*en juin*).

Les Cahiers du Trégor - Publication trimestrielle du Club d'Histoire de Bégard. M.J.C. 22140 Bégard. — ☎ 45.20.60.
Directeur de la publication : Hervé Le Goff.
Composition - Impression : Copie 22 - Pédemec.

Abonnement Annuel (4 numéros) : 70 F (+ 15 F de port).

Certains numéros parus sont encore disponibles :

n° 1 - (16 Frs) — n° 5 - (17 Frs) — n° 9 - (20 Frs)
n° 2 - épuisé — n° 6 - (17 Frs)
n° 3 - (16 Frs) — n° 7 - (19 Frs)
n° 4 - (17 Frs) — n° 8 - (20 Frs)

Joindre 4 francs de port par numéro.

En couverture : Luites bretonnes — Dessin de Pauquet. Gravure parue dans «Le Lutteur» (1848).

HISTOIRE DE PENVENAN Port-Blanc et Buguéès (suite)

par Nicole CHOUTEAU

LES ARCHIVES MUNICIPALES (1)

A partir du XVIII^e siècle commence la période faste pour l'amateur d'histoire locale. C'est en effet tout au début du XVIII^e siècle qu'un édit du roi donna l'ordre de consigner les délibérations municipales sur un registre chiffré et millésimé.

A Penvénan, les archives municipales conservent les registres d'état civil depuis 1640 et les délibérations du Conseil municipal depuis 1728 (avec un trou entre l'an III et l'an IX).

A cette époque point de journaux pour relater les faits de la vie courante ; qu'à cela ne tienne, grâce à la précision qu'apportaient les greffiers à la rédaction des actes, ces registres devenaient le véritable journal de bord de la paroisse, et à travers elle, l'histoire de toute une époque et la traduction dans la vie quotidienne du grand bouleversement révolutionnaire.

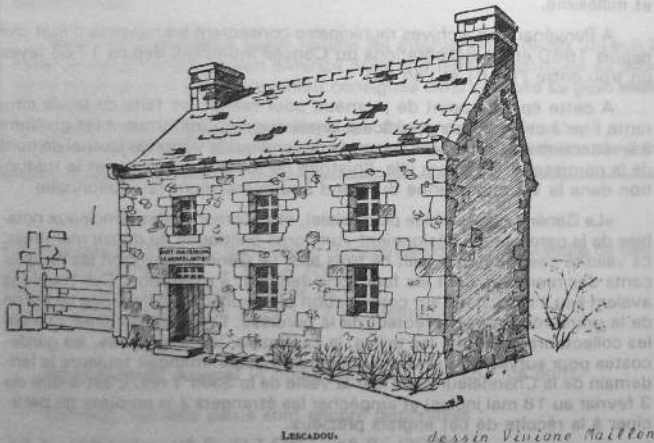
«Le Général» (assemblée paroissiale), était composé des principaux notables de la paroisse qui désignaient «un corps politique» de douze membres. La validité des fonctions était de trois ans. Le Général désignait les remplaçants des membres dont les fonctions venaient à expiration. Ces réunions avaient lieu à la sacristie sur convocation faite huit jours à l'avance au prône de la grand-messe par le recteur de la paroisse. On désignait pour l'année les collecteurs d'impôts, les tailles, la capitation, les vingtièmes, les garde-costes pour surveiller la coupe du goémon (qui commençait toujours le lendemain de la Chandeleur pour finir la veille de la Saint Yves, c'est-à-dire du 3 février au 18 mai inclus) et empêcher les étrangers à la paroisse de participer à la récolte de cet engrais précieux.

Etre désigné comme collecteur d'impôts était loin d'être considéré comme une faveur. Le 14 juillet 1765, François La Grand protesta par requête contre sa désignation comme collecteur. Le Général répond «qu'il faut que chacun porte les charges et les embarras de la paroisse sur laquelle il réside et que deux ans de résidence à Penvénan suffisent à acquérir les connaissances nécessaires pour la levée des vingtièmes, qu'il pouvait profiter des lumières de François Graviou nommé conjointement avec lui, qu'il le considère comme solvable et maintient par suite sa désignation».

On voit encore la maison que François Le Grand fit construire à Lescadou et qui porte sur le linteau de la porte son nom et la date de 1781.

A la réunion d'avril, on désignait les deux Fabriques chargés de recevoir les revenus de l'église. Ils prenaient les clés du trésor de la Fabrique le lendemain de la Quasimodo (*on appelait la Fabrique les biens d'une église déterminée*). On désignait aussi les gouverneurs particuliers des saints de l'église et des chapelles de la paroisse. Habituellement il y avait encore une ou deux réunions vers juillet, août ou septembre, presque toujours consacrées aux comptes de fabrique des gouverneurs et aux réparations de l'église et des chapelles. Rarement il était question d'une affaire pouvant intéresser l'ensemble de la commune. Le Général désignait son greffier chargé de rédiger les délibérations, de faire des copies de rôles, fouages, quittances de collecteurs et gouverneurs. C'est toujours le Notaire royal qui était choisi.

Le rôle du Général consiste surtout à défendre les paroissiens contre les exigences injustifiées d'où qu'elles viennent.



Lescadou. dessin Viniane Maillen

On oppose un refus très net aux prétentions de l'employé de la Ferme des Tabacs (*employé chargé de prélever les droits fiscaux sur les Tabacs et d'empêcher la contrebande par mer, le tabac ayant été la principale denrée de ce trafic*). Le Général propose à cet employé quatre maisons d'où il pourra voir non seulement le Port-Blanc, mais encore toute la rade de Perros, le Canal des Sept-Iles, les Triagos et depuis la pointe de la rivière de Tréguier jusques à celle de la rivière de Lannion, «*au lieu de la maison où*

il veut opiniâtement se loger au détriment d'un pauvre fermier fort âgé et d'où il ne peut nullement voir la mer». De même aux Messieurs commis de l'ambulance (*nouvelle création du bourg*), ils déclarent qu'ils proposent quatre maisons et n'en nommeront point d'autres, car ils suivent l'ordonnance de Monsieur l'Intendant qui n'entend pas qu'on nomme plus de maisons qu'on occupe pour faire loger les pauvres gens dehors.

Le souci constant du corps politique de la paroisse était aussi de soustraire les habitants à des impôts trop lourds.

Le 22 juin 1760, le Général expose qu'«*un orage accompagné de grêlons d'une grosseur prodigieuse jusqu'à enlever l'écorce sur les arbres, a passé par le centre de la paroisse, d'un bout à l'autre et a entièrement ruiné un grand nombre d'habitants. Ils ont perdu ce qu'ils avaient de plus précieux comme froment, lin et seigle. Etant pour la plupart que des pauvres fermiers assez obérés ils ne pourront payer leur seigneur l'année prochaine qu'en contractant de nouvelles dettes. Il leur sera impossible de remplir leur taxe dans la nouvelle route de Tréguier à Lannion, n'ayant point de grains pour se nourrir eux-mêmes et leurs bestiaux*». Le Général demande à Monsieur l'Intendant de diminuer la taxe de la paroisse en rechargeant une autre épargnée par l'orage.

Le Général de la paroisse a été remplacé le 14 décembre 1789 par un Conseil Général de la commune, formé d'officiers municipaux et de notables, dirigés par un maire et un procureur élus par tous les citoyens actifs. Les premières nominations à Penvénan eurent lieu le 14 novembre 1790. M. Louis Le Merrer fut élu maire. Le 17 février 1800 le conseil général fut remplacé par un maire et un conseil municipal dont la première installation eut lieu le 15 Pluviôse an IX.

Liste des maires de la commune de Penvénan

Noms	Date des élections
Le Merrer Louis, (2)	14 novembre 1790
Le Morvan Jean,	6 mars 1791
Tanguy François,	6 janvier 1793
Balcou Yves,	10 vendémiaire An 8
Thas Yves,	29 pairial An 8
Pasquiou Louis-Marie-A.,	22 fructidor An 8
Salliou Rolland,	6 août 1825
Le Masson Yves,	8 septembre 1846
Pasquiou Louis,	11 août 1860
Le Cozannet Sylvain,	1 ^{er} mai 1867
Le Calvez Pierre-Marie,	9 septembre 1870
Gélard Jean-Marie,	2 avril 1874
Le Provost de Launay Louis,	18 mai 1884
Le Provost de Launay Pierre,	10 décembre 1893
Le Marquer Yves,	4 août 1895
Dagorn Charles,	15 mai 1912
Pichouron Marcel,	20 février 1938
Fourmand Auguste,	3 janvier 1945
Coadou Charles,	26 octobre 1947
Nicolas Yves (en exercice),	28 mars 1959

LES REGISTRES PAROISSIAUX (Baptêmes - Mariages - Sépultures)

Il a été possible de dresser l'inventaire des archives et d'étudier les actes d'état civil de la commune grâce au soin apporté pour leur conservation par M. Charles Simon, secrétaire de Mairie jusqu'en 1936, qui a en particulier rassemblé les feuillets épars sous des couvertures cartonnées.

Les actes de l'état civil ont pour origine les registres tenus par les curés des paroisses et relatant les baptêmes et les mariages ainsi que les dons et aumônes faits à l'occasion des sépultures.

L'utilité des registres paroissiaux fut vite reconnue par le pouvoir civil comme par l'autorité ecclésiastique.

L'ordonnance de Villers-Cotterets de 1539 prescrivit aux curés et vicaires de tenir des registres précisant la date, heure de la naissance et du décès des personnes titulaires d'un bénéfice ecclésiastique.

L'ordonnance de Blois de 1579 enjoignit aux curés et vicaires de tenir des registres des baptêmes, mariages et décès. Elle défendit de recevoir d'autres preuves de l'état civil et ordonna le dépôt annuel des registres aux greffes des justices royales afin d'en assurer la conservation. Ces prescriptions furent renouvelées et complétées par l'ordonnance civile de 1667 (on trouve effectivement à la fin des registres annuels la phrase suivante : «*Reçu un autant du présent registre comme aussy dix sept-livres onze sols pour le droit des registres de l'année précédente. A Guingamp le 26 janvier 1696. signé Moisant.*» Ceci permet de dire que les registres étaient établis en double exemplaires).

Les sépultures : Lorsqu'on entreprend des recherches dans les registres paroissiaux, on relève la mention suivante : «*... a été inhumé dans l'église paroissiale le ...*». N'étaient enterrés dans le cimetière que ceux qui n'avaient pas droit à une place dans l'église : les enfants morts sans baptême, les contagieux et les mendiants (car l'inhumation à l'intérieur de l'église se faisait contre une légère redevance à payer chaque année à la Fabrique).

Dans les registres paroissiaux de Penvénan, on relève couramment au sujet des enfants la phrase suivante : «*... mort sans baptême a été inhumé dans l'endroit du cimetière de Penvénan où l'on enterre les enfants morts sans baptême*». En juin 1640, on note l'inhumation de deux morts par contagion, dont l'un au cimetière de Saint-Gonval, et l'autre au cimetière de l'église paroissiale, et quelques jours plus tard, de quatre autres morts par contagion dans le cimetière de l'église paroissiale. Le 14 février 1673 on enregistre le décès d'un homme âgé de 27 ans, mendiant son pain, dont le corps est enterré dans le porchet (nom breton qui veut dire le porche de l'église).

En juillet 1640, la dame Rouxel, épouse de Guillaume Crech'riou, est inhumée au cimetière de Saint-Nicolas sans indication de la cause du décès.

Lorsqu'en 1719, un décret du Parlement de Bretagne interdit ces inhumations à l'intérieur des églises, ce fut la consternation aussi bien chez les «*Généraux de paroisse*» que parmi la population. L'auteur de la «*Vie de Dom Maudez-René Le Cozannet*» ajoute même que «*le peuple tenait à tel point à cette coutume universelle et immémoriale que dans la plupart des endroits, le clergé jugea inutile de publier le nouveau règlement. C'est seulement à partir de 1735 que le décret plusieurs fois réitéré commença à être appliqué sérieusement. Ce ne fut pas du reste sans protestations violentes et même sans commencement de révolte. Il fallut de nombreuses années encore pour rendre d'un usage universel les enterrements au cimetière*».

C'est Dom Maudez lui-même, mort en odeur de sainteté en juillet 1720 qui veut montrer l'exemple puisqu'il demande à être enterré au cimetière de Quemperven. Il est suivi en 1746 par «*le vénérable et discret Messire Pierre Le Bras*», recteur de Penvénan, «*décédé à l'Hôtel-Dieu de Tréguier et transporté le même jour dans son presbytère, et enterré dans le cimetière de l'église paroissiale, avec grande affluence de peuple qui témoigne regretter la perte qu'ils ont fait d'un si bon pasteur*». Il faut voir de la part de ces serviteurs de Dieu, une grande preuve d'humilité de se faire enterrer au cimetière parmi les déshérités de toutes catégories.

Cependant ces exemples ne paraissent avoir été suivis qu'après 1758, date de la première inhumation dans le cimetière, pratique qui devint courante par la suite.

Les actes de décès, d'abord très brefs jusqu'en 1660 (nom, prénom, date et raison du décès et lieu de l'inhumation) deviennent peu à peu plus précis ; on y ajoute pour les enfants les nom et prénoms de leur père et mère, puis le nom des recteurs ayant administré les sacrements et ensuite l'âge approximatif des défunts et enfin le nom des trois ou quatre intimes ayant assisté au convoi.

L'évêque, passant tous les trois ou quatre ans dans chaque paroisse, veillait à la bonne application de ces règles.

Plusieurs décès par accident sont relevés dans les actes : noyades d'enfants au rivage de Port-Blanc, noyade au moulin de Guerneur, décès d'une famille de quatre personnes, dont deux enfants mortes dans l'incendie de leur maison, une petite mendicante de dix ans, assommée par les ailes du moulin à vent du Comte, le 9 mai 1726.

Les actes de décès font quelquefois état des prééminences dans l'église ; c'est ainsi qu'à l'occasion du décès de Jean-Marie Le Pappe on signale qu'il fut enterré dans les prééminences de M. le Comte de Coetivy, en l'église paroissiale de Penvénan.

Quelquefois la rédaction des actes apporte un témoignage sur les drames de l'époque : «*Jeanne, ... âgée d'environ trois ans ... est morte chez son oncle... et sa tante... de la petite vérole, ses père et mère qui a l'esprit égaré, naient point de domicile dans la paroisse depuis que la maison où ils demeuraient a été incendiée il y a 5 ou 6 mois. Ladite Jeanne décédée dans*

la communion de Notre mère La Sainte-Eglise le 23 février 1749, a été inhumée dans l'église paroissiale de Penvénan en présence de... Son père n'a pas assisté à l'enterrement, car après avoir été cherché pour lui dire la mort de cet enfant on n'a pu le trouver...»

La vieille complainte qui raconte la mort des dix-neuf noyés emportés alors qu'ils coupaient le goémon est authentifiée par les registres de l'année 1750 : «Lucas Bodiou, époux de son vivant de Catherine Laouénan, âgé d'environ cinquante ans, l'un des dix neuf noyés le 10 mars 1750, à la côte de Penvénan, où ils étaient allés pour la récolte du goémon, trouvé le 8 avril de la même année sur la côte de la même paroisse a été inhumé le même jour dans l'église paroissiale de Penvénan en conséquence du permis de Messieurs de l'Amirauté de Morlaix du 13 mars de cette même année. Signé : Bonneville greffier.»

Deux autres actes concernant ces victimes sont consignés dans ces registres.

Le premier acte de baptême connu remonte au 18 juin 1641. La formule en était également très simple. En voici un exemple : «Louise, fille de Jan Nicolas fut baptisée le douzié d'octobre mil six cent quarante deux par Messire Jean le Tabours, parrain fut Louis de Plusquellec, seigneur de Boisriou et Françoise Derrien marraine. signé Le Tabours» (ici le nom de la mère n'est pas indiqué, c'est une omission car il apparaît toujours dans les actes). A partir de 1660, on ajoute le lieu où le baptême a été conféré.

Handwritten baptismal record from 1641. The text is written in cursive and includes names like 'Louise', 'Jan Nicolas', 'Jean le Tabours', 'Louis de Plusquellec', and 'Françoise Derrien'. There are several signatures and dates.

...Le disseptiesme jour de septembre l'an milsix cent quatre vintz saize...

Parmi les quelque 5 000 naissances qui ont été enregistrées au cours d'un siècle (1692-1792) nous n'avons relevé qu'une quinzaine de naissances illégitimes. Fait étonnant, bien que le nom de la mère figure dans l'acte, on attribue un patronyme différent en rapport avec le lieu de la naissance, ainsi : Catherine Dubas du Moulin ; Jean Le Tiguén (3), Guillaume La Loge (dans le texte de l'acte : né dans une petite logette) ; Pierre Le Chemin (dans le texte de l'acte : né dans le chemin auprès de Crec'h en Bec Bihan).

Au cours de cette même époque on note la présence de sage-femmes qualifiées qui assistaient les patientes, ondoyaient les nouveaux-nés en péril de mort. On mentionne aussi M. Villeneuve, chirurgien-juré de Tréguier, et M. Mollard, chirurgien à la Roche-Derrien.

Le 8 juin 1731 naquirent des triplées qui survécurent car on ne trouve nulle trace de leur décès, à moins que leurs parents aient quitté la paroisse plus tard.

Les premiers mariages dont on connaît la célébration datent de novembre 1640. Les actes étaient rédigés de manière très concise.

Ils comportaient les noms et prénoms des futurs époux suivi de la formule «ont reçu la bénédiction nuptiale de (nom du prêtre) en présence de (nom des témoins) date.»

De nombreuses bulles de dispense pour consanguinité à différents degrés sont mentionnées dans les registres. Une dispense très particulière est accordée pour le mariage de Toussaint Boterel et Jeanne Raison... «Après les fiançailles faites par moy, soussigné recteur de Penvénan en mon église paroissiale le premier avril et en conséquence de la bulle de dispense de cour de Rome pour raison d'affinité spirituelle entre escuier Toussaint Boterel, sieur de Botdilliou, et demoiselle Jeanne Raison, dame du Squiriou, tous deux dudit Penvénan, expédiée à Saint-Pierre de Rome aux Ides de janvier mil sept cent dix, scellé sur plomb et fil de chanvre, signé sur le repli en parchemin... en conséquence de la permission auxdits fiancés de contracter mariage ensemble publiquement et d'y demeurer licitement et valablement le tout selon la forme présente par les Saints Canons nonobstant l'empêchement d'affinité spirituelle contractée par ladite Jeanne Raison en nommant sur les saints Fonds un enfant audit Toussaint Boterel de son premier lit, et nonobstant autres constitutions ordinaires et apostoliques, et autres contraintes auquel le dit official a dérogé ce jour trente et unième mars mil sept cent dix par la teneur de la sentence déclarant légitimes les enfants qui naîtront d'un tel mariage, et aussy pour bonne considération leur accordé dispense de deux bans et permis d'épouser en carême.»

A partir de 1747 furent également enregistrées les promesses de mariage.

De 1685 à 1710, furent enregistrés 3 150 actes d'état-civil, sur lesquels cinq cent soixante seulement ont été signés (en dehors de la signature des prêtres) et sur ce chiffre, 264 portent seulement 14 signatures différentes, ce qui donne une idée du degré d'analphabétisation. Les noms de

ces «*honorables gens*» reviennent constamment dans les actes jusqu'à la fin de l'Ancien Régime». Ce sont en particulier L'Horset (dont l'un fut lieutenant de la Paroisse), Le Gall (Pierre Le Gall fut notaire Royal Apostolique), Dupré, Arch'an, Crech'riou (de Guernaultier), Le Vaou, Menou, Derrien, Le Pappé, Saliou (dont un avocat au Parlement), Denis, Pasquiou, Le Milliez, Pezron, Even (Gilles Even fut capitaine de la Paroisse). Une pierre portant son nom et la date de 1711 est incorporée dans le mur de la ferme de Kerbérennés en descendant vers Placen Amic).

On relève aussi les noms de quelques seigneurs ayant habité la paroisse, comme le marquis de Coetivy qui fut capitaine de la compagnie du guet, L'escuyer Louis de Crésolles, seigneur de Trogoloën qui épousa en 1648 en la chapelle de Port-Blanc, damoiselle Anne de Montfort.

LA DEMOGRAPHIE AU XVIII^e SIECLE

Avant de clore la période relative à l'Ancien Régime, il nous est apparu intéressant d'y ajouter quelques renseignements d'ordre démographique.

Des recherches faites dans les registres d'état-civil pour la période du 1^{er} janvier 1693 au 1^{er} janvier 1793, donc s'étendant sur un siècle, nous avons tiré les renseignements suivants :

La population approchait de 2 000 habitants. Un recensement effectué en 1790 lors de l'élection de M. Le Merrer donne le chiffre de 1925 habitants.

Durant ce siècle on enregistra 5 677 naissances et 5 163 décès (donc un excédent de 514 naissances). Le nombre annuel des naissances varie entre 39 (en 1742 et 1771) et 89 (en 1792).

La moyenne annuelle des naissances est de 57, la moyenne des décès de 52.

Le minimum annuel des décès fut de 29 en 1698, les maxima de 93 en 1742 et 81 en 1792.

L'année 1792 semble avoir détenu les records des naissances, des mariages et des décès (moyenne annuelle des mariages : 28 — on en célébra seulement 6 en 1746).

On constate également une effrayante mortalité infantile : sur 5 153 décès signalés plus haut, 1 542 atteignent des enfants de 0 à 1 an et 547 des enfants de 1 à 5 ans.

Trois années noires marquées par un fort excédent des décès sur les naissances ressortent de cette étude démographique : en 1671 : 45 naissances pour 102 décès ; en 1677 : 77 naissances pour 96 décès ; en 1686 : 48 naissances pour 79 décès.

Pour résumer ces chiffres de façon plus claire, nous avons dressé les tableaux suivants :

sur 5 163 décès :

2 089 décès de 0 à 5 ans	40 % environ
261 " de 6 à 15 ans	5 % "
264 " de 16 à 25 ans	5 % "
511 " de 26 à 40 ans	10 % "
595 " de 41 à 55 ans	12 % "
528 " de 56 à 65 ans	10 % "
491 " de 66 à 75 ans	10 % "
424 décès après 75 ans	on trouve parmi ces derniers 8 centenaires dont un de 108 ans.

D'un examen approfondi de ces recherches, il résulte qu'au cours de cette période les décès ont excédé les naissances comme l'indique le tableau ci-après :

Années	Naissances	Décès	Excédent
1694	56	64	8
1700	49	62	13
1707	63	71	8
1708	59	66	7
1723	62	72	10
1729	54	75	21
1741	40	78	38
1742	39	93	54
1743	64	72	8
1748	50	85	35
1749	51	66	15
1755	57	62	5
1756	54	63	9
1758	52	66	14
1760	53	89	16
1766	57	64	7
1782	47	77	30
1786	56	68	12
1788	64	74	10
1789	56	63	7

Il est infiniment regrettable que les autorités ecclésiastiques n'aient pas jugé intéressant de faire figurer dans les actes l'indication des professions.

Ces renseignements eussent permis de se faire une opinion des catégories sociales existant dans la paroisse au cours des 17^e et 18^e s. et en particulier de déterminer dans quel milieu se portait la mortalité infantile.

Nicole Chouteau et Pierre Jézéquel

(1) Les recherches concernant l'état-civil et les statistiques sur la démographie de Pervénan ont été réalisées par Pierre Jézéquel.

(2) Lors de l'élection de M. Le Merrer le 14 novembre 1790 ; il est fait état de M. Pasquiou Yves Christophe, qui démissionne de ses fonctions ayant été nommé juge de Paix du canton de Pervénan.

(3) Tiguen : maison blanche.

Le "Gouren" dans le Trégor

par Guy Jaouen

Définition du **Gouren** d'après Louis LE PELLETIER, dans son dictionnaire de la langue Bretonne, terminé en 1716 :

«Gouren ou Gourenn, luite, combat de seul à seul sans aucune arme et sans frapper.

...nos Bretons ne comptent point avoir vaincu leur adversaire s'ils ne l'ont enlevé en l'air et fait tomber sur le dos, en sorte que ses deux épaules touchent à terre...

Gourennou, les luites»

Nota : **luites** est un vieux français pour lutte, terme utilisé pour désigner un tournoi de lutte Bretonne (Notion de chevalerie).

La lutte bretonne (*Ar Gouren*) est aujourd'hui un sport trop méconnu dans le TREGOR et en Bretagne en général. Pourtant ce sport y a connu des heures de gloire il y a encore peu de temps.

Mais qu'est-ce donc le **Gouren** aujourd'hui : un jeu traditionnel brutal réservé aux hommes forts, ou un jeu devenu sport à part entière dont la racine est celtique, légué au travers des siècles par nos ancêtres ?

On a souvent tendance, en ces temps prétendument modernes, à rechercher ailleurs ce que l'on a sous les yeux. Dans le domaine des sports de combat en particulier, l'on va parfois chercher dans des sports dits martiaux, originaires de l'Orient, l'exotisme, l'évasion et l'efficacité que l'on pourrait trouver chez soi si l'on reniait moins ses origines qui valent bien celles des autres peuples.

La culture celto-bretonne, ce n'est pas uniquement des noms, ou la langue, ou la danse et la musique, etc., c'est un tout ou encore une société bien spécifique.

ORIGINE DU GOUREN

Il est généralement admis que ce jeu guerrier fut apporté en Armorique par les vagues d'immigrants Bretons dès le 4ème siècle de notre ère.

Pour preuve, il suffit d'avoir assisté aux luttes similaires qui existent toujours en Grande Bretagne, en Ecosse et en Cumbrie, et surtout en Cornouaille Britannique. Cette similitude était surtout manifeste au 19ème siècle dans le «CORWALL».

En Bretagne, dès le 14ème siècle, des textes nous confirment l'existence de tournois de lutte, à l'époque des fameux tournois de chevaliers.

L'un d'eux nous rapporte que vers 1333, le futur Bertrand DUGUES-CLIN (il avait alors 13 ans) s'enfuit de chez lui pour aller à Rennes chez son oncle et participer aux tournois de lutte du peuple (les gentilshommes avaient aussi les leurs) (1).

AU XIXème SIECLE

C'est surtout du 19ème siècle que nous parviendront les plus nombreuses descriptions des luttes (bretonnes) de nos ancêtres.

Plusieurs livres décrivant la Bretagne vont alors traiter de ce sujet, parfois comme d'une curiosité appelée à disparaître comme disparut la soule : CAMBRY, BROUSMICHE, BOUET et PERRIN, SOUVESTRE, TREVIDY, BRIZEUX, DUFILHOL, etc. décriront dans leurs œuvres les luttes «à la mode de Bretagne».

Voici un extrait d'«Ethologie» (1840), livre unique et méconnu de Jean Julien LE MAGUERERE, né à Baud (Morbihan) en 1796 :

«Parlons maintenant du renouvellement des aires à battre. C'est à cette occasion qu'ont lieu des luttes dont j'ai promis d'entretenir le lecteur...

Le métayer invite à s'y trouver tous les lutteurs, grands et petits, jeunes et vieux.

...L'ouverture de la lutte a lieu au son de la musette et du hautbois que les paysans appellent bombarde. La lice où l'arène se garnit circulairement d'une foule de spectateurs qui attendent avec impatience le moment du combat.

...Lice ! on voit apparaître le doyen des lutteurs armé d'une longue gaule au bout de laquelle sont attachés les gages, autrement dits, les prix destinés aux vainqueurs.

Il en donne provisoirement un à celui des athlètes qui est tenu de faire le tour de l'arène en montrant le prix qu'on lui a confié, et en provoquant au combat. Si après avoir parcouru la lice, personne n'accepte son défi, le prix lui appartient de plein droit, et ce sans avoir lutté.

...Les combattants n'ont simplement que leur culotte et leur chemise.

...«Allons paotr mad» disent-ils (Allons, bon garçon). Après cette énergique exclamation, ils s'appréhendent au corps, posent chacun une main sur l'épaule et appliquent l'autre sur les reins de leur antagoniste en s'efforçant de se terrasser l'un l'autre et en se donnant réciproquement force crocs-en-jambes, lesquels ne tardent pas à faire perdre l'équilibre à l'un des deux joueurs et à le coucher sur le mortier de la lice.

...On ne cherche jamais à humilier le vaincu, mais de rudes campagnards ébèvent le vainqueur sur leurs bras vigoureux pour le montrer au public et proclamer son triomphe».



Les lutteurs. Tableau d'Adolphe Leleu (1864). Il dépeint bien ce qu'étaient autrefois les luttes à la campagne : un jeu, un spectacle, mais aussi une manière de s'affirmer.

La lutte Bretonne est une lutte de corps à corps entre deux athlètes vêtus d'une chemise de toile. Elle se pratique uniquement debout.

Le but est d'obtenir un tombé vainqueur appelé «lamm» qui est la chute sur les deux omoplates. Les lutteurs s'empoignent à la chemise par les mains, les jambes ne pouvant s'accrocher qu'aux jambes.

A un kilomètre au sud du bourg de Plouégat-Moysan, au hameau de Kerbabu, se trouvait la chapelle de St Laurent du Pouldour dont il ne reste plus aujourd'hui que la fontaine. Jusqu'à la fin du siècle dernier y avait lieu un

célèbre pèlerinage la nuit du 9 au 10 août de chaque année.

Les pèlerins accomplissaient à genoux le tour du cimetière, puis passaient en rampant dans un four pratiqué sous l'autel, pour rappeler le supplice du feu infligé à St Laurent qui devait les préserver des rhumatismes. Les hommes se baignaient ensuite nus dans la fontaine sacrée. Au coup de minuit, la foule abandonnait la fontaine du Pouldour pour aller dans une prairie où commençaient, à la clarté de la lune ou à celle des cierges empruntés à la chapelle, des luttes et des danses qui duraient toute la nuit. Il n'y avait point de prix, on luttait pour l'honneur de la paroisse.

Quand l'aube paraissait, les femmes remplaçaient les hommes à la fontaine, mais elles conservaient leur jupe. Cheveux épars, elles venaient à leur tour courber la tête sous les flots. Toutes ces ablutions s'accomplissaient avec une gravité et une simplicité de mœurs pourtant inadmissibles à cette époque.

Ces activités, «païennes» au regard de l'église, furent à maintes reprises interdites, en vain. Le maire de Plouégat-Moysan dut à son tour promulguer l'arrêté suivant :

«L'an 1855, et le 10 août, vu par nous, Maire de la commune de Plouégat-Moysan, les lois qui nous confient le maintien du bon ordre, Vu... (les faits reprochés) arrêtons :

Art. 1 - Les luttes nocturnes dans les environs de St-Laurent à l'occasion de la fête patronale sont à jamais interdites.

Art. 2 - Quiconque s'aviserait à l'avenir de blesser la pudeur publique en étalant des nudités sous le jet d'eau de St-Laurent serait poursuivi conformément aux lois, etc.

Signé : Y. LE BOUGEANT».(2)

Ce témoignage montre bien qu'en plus de l'aspect de fête, jeu et défi, la lutte avait aussi un caractère mystique.

LE XXème SIECLE

Les luttes furent ainsi maintes fois frappées d'interdit, le plus souvent en vain. Ce sera surtout l'apparition d'un nouveau mode de vie dans les campagnes, vers le début du XXème siècle, qui portera un coup fatal à ces luttes d'antan.

Néanmoins, la lutte bretonne ne meurt pas, et l'on voit apparaître des tournois modernes où le défi cède la place à un appariement tout à fait sportif, par élimination directe. Cela se fit sans doute dans le mouvement de rénovation des jeux, qui après avoir marqué l'Angleterre au milieu du 19ème, touchait la France vers la fin de ce même siècle (Renaissance des J.O. modernes en 1896).

Les cartes postales de cette époque nous en ont rapporté des témoi-

gnages très précieux.

Il faut tout de même constater que cette évolution détruisit un peu plus la tradition de la lutte populaire à la campagne, les lutteurs officiels devenant en quelque sorte des « professionnels ».



Un tournoi de lutte à Tréguier, sur la place de la cathédrale, et non à Scaër comme semble l'indiquer la légende. (vers 1900).

La guerre 1914-1918 faillit réduire à néant ce courant et détruire à jamais la lutte bretonne. Pourtant, après des années d'efforts, 1930 voyait naître la FALSAB (Fédération des Amis des Luittes et Sports Athlétiques Bretons) qui régit toujours le Gouren en 1985.

Cette Fédération aux structures modernes et sportives voyait s'affilier trente cinq comités de lutte (des fêtes) en 1935, dont plusieurs dans le Trégor. Ce Trégor devait alors connaître de nombreux tournois avant la guerre 39-45, tandis que les Trégorrois donnaient de plus en plus de « fil à retordre » aux gars du sud Finistère et de la région de Lorient, grandes régions de lutteurs.

LE CHAMPIONNAT DES CÔTES DU NORD DES POIDS MOYENS A LANNION

« Chaque année, Lannion organise un grand tournoi de luittes bretonnes



à l'occasion de ses fêtes annuelles. Cette année, elle ne faillira pas à la tradition.

C'est dans un cadre merveilleux, parc des sports de l'Union sportive Lannionnaise en Forlac'h, spécialement aménagé à cet effet, que les spectateurs trouveront des places assises. Des hauts-parleurs annonceront les différentes phases des luittes. Des vestiaires, des bains douches seront à la disposition des lutteurs, enfin une musique renommée prêter son concours. En résumé, il nous sera permis d'assister à une représentation sportive qui comptera dans les annales sportives de notre ville.

Dimanche prochain, Lannion verra donc se disputer le championnat des Côtes-du-Nord, poids moyens. Belles luittes en perspective si l'on considère la qualité et la quantité des lutteurs engagés.

Deux hommes qui se sont signalés à notre attention à Pontrieux, doivent arriver en finale. Nous voulons parler de Rolland, de Louannec et de Prigent de Hengoat. Mais... il y a un mais... il y a encore un certain lutteur des environs de Lannion qui n'a pas dit son dernier mot et avec qui les deux favoris auront à compter. Il sera là dimanche.

Les lutteurs du Trégor, en progrès constants, mais qui manquent encore de métier vont tenir la paille haute aux Finistériens et Morbihannais qui fouleront pour la première fois le parc des sports du Forlac'h.

Les Allanic, Prigent, Trémel, Toullic, Tourbin, etc. auront l'occasion dimanche dans une manifestation de grande envergure de fleurir une fois de plus leur couronne tout en remportant des prix qui, jusqu'ici n'ont pas eu leur équivalent dans la région.

Nous disons donc à dimanche à tous les sportifs, à tous ceux qui aiment le sport national breton : à tous ceux qui sont désireux de voir aux prises la force et l'adresse.

Annonce en page sportive de « La dépêche de Brest et de l'ouest » pour le tournoi du 6 août 1933.

LES FETES DU CARNAVAL A BELLE-ISLE-EN-TERRE

«Les fêtes du Mardi Gras s'annoncent comme devant être célébrées à Belle-Isle-en-Terre de la manière la plus divertissante. Le programme, que nous avons sous les yeux est des plus attrayants. Depuis le matin à huit heures jusqu'au soir à la même heure, ce n'est qu'une série ininterrompue des jeux les plus variés : Sérénades par la musique municipale, courses aux bagues, grandes luttes, luttes d'enfants, courses aux galop, courses au trot attelé et, ce qui ne gêne rien, des prix élevés. Dans les intervalles, danses bretonnes, dérobées, grande distribution de parures et de bonbons aux demoiselles. Enfin, le soir, Bal à grand orchestre, avec entrée gratuite ; pendant la soirée, nouvelle distribution de parures et de bonbons.

L'on voit que les habitants de Belle-Isle ont à cœur de reconnaître l'empressement avec lequel les populations des communes environnantes, dans un rayon de plusieurs lieues, se sont rendues à leur invitation de l'année dernière ; aussi n'ont-ils rien ménagé pour que la Fête de cette année dépasse encore toute espérance. Que si les courses de l'année dernière ont été attristées par quelques chutes, il ne faut cependant pas trop s'en mouvoir ; chacun sait combien il est rare que dans les courses, pour peu qu'elles aient une certaine importance, il n'y ait quelqu'accident».

A Belle-Isle-en-Terre, en 1885, «grandes luttes» et «luttes d'enfants».
- **Le Lannionnais**. Janvier 1885.

LES FETES SPORTIVES DE BEGARD

Tournoi de luttes bretonnes du 12 septembre 1937 à Bégard. La presse en rendit compte en ces termes :

LUTTES BRETONNES Championnat de Bretagne

«Léon Jégousse, du Club athlétique lorientais ; Nicolas Clément, de Clohars-Fouesnant ; François Clément, de Clohars-Fouesnant ; Pierre Rouillé, du Club athlétique lorientais, sont champions, chacun dans sa catégorie.

Le tournoi de Bégard a été le digne couronnement d'une saison de luttes bien remplie. Un ensemble de circonstances favorables ont contribué à en assurer le succès.

Une piste idéalement souple était dis-

18



posée au centre de la ville, sur une grande place rectangulaire, qu'une clôture appropriée n'arrivait pas à soustraire aux regards des resquilleurs, grimés sur les autocars. Il eût d'ailleurs été difficile aux organisateurs de caser tout le monde, tant la foule était dense à l'intérieur de l'enceinte.

La FALSAB s'empresse de féliciter MM. Ogé, président ; Baudiou et Paris, vice-présidents ; Jan, trésorier, et leurs actifs collaborateurs du comité des fêtes, pour le chaleureux accueil qui lui a été réservé et pour la parfaite réussite du tournoi clôturant la saison.

Au nombre des personnalités assises aux tribunes, nous avons remarqué : M. Péron, maire et conseiller général de Bégard ; M. Le Floch, de Pontrieux, président de la FALSAB, et sa famille ; M. Guillou, adjoint-maire ; M. Connan, industriel, de Callac...

Au bureau, M. Jean Cornic, de La Roche-Derrien, faisait un énergique directeur de combat et un speaker humoristique.

Les combats ont été impartialement arbitrés par MM. Le Porhriel d'Hennebont, Callonec de Lanester, Le Quilliec de Fouesnant, Trémel père de Louannec, Philippe et Follezou de Trébrivan.

L'ardeur et la beauté des combats soulevaient l'enthousiasme d'un public vibrant et traduisant son admiration par de multiples primes qui affluaient au bureau. Le comité des fêtes de Ploubezre s'est particulièrement distingué dans cet engouement général».

Depuis la création de la FALSAB, de nombreuses dates ont marqué cet attachement des Trégorrois à la lutte bretonne. Ainsi, l'on a vu Bégard organiser un championnat de Bretagne en 1935 et 37, mais il y a eu aussi Belle-Isle-en-Terre en 1954, 65 et 76 ; Louannec en 1951 et 57 ; Guerlesquin en 1955 ; Plougouven en 1966 et Guingamp en 1971 et 74.

De même plusieurs championnats Inter-Celtiques ont eu lieu dans le Trégor : Belle-Isle-en-Terre en 1963, Plouaret en 1964 et Plougouven en 1969 et 82.

Le Trégor a donc été jusqu'à il y a quelques années, la grande région des tournois d'été de lutte bretonne, cela depuis 1950 environ. Je pourrais citer Pédernec, Trégrom, Pluzunet, Louargat, Plounérin, Plounévez-Moëdec, Plestin-les-Grèves, Locquirec, Perros-Guirec, Berc'hel, Plouisy, Plougras, etc. parmi les communes qui ont organisé des tournois régionaux.

Pourtant, cet engouement encore récent n'a pas suscité de nombreuses créations de clubs dans la région. Seuls Tréguier, St Clet, Plouisy et Plougouven ont aujourd'hui un club de Gouren, tandis que Bégard et Paimpol ont tenté sans succès cette expérience.

Cela vient-il d'un désintérêt ? La Lutte Bretonne représente-t-elle une

19



Plouaret : Champions interceltiques 1964. De gauche à droite : Cadets : Roger Skinner - Cornwall. Légers : Jean Donval - Bretagne. Moyens : Michaël Roberts - Cornwall. Super-Lourds : Yves Vaucher - Bretagne. Poids Catch : James Venton. Cornwall. Poids lourds : André Nestour - Bretagne. Juniors : Keith Hawkey - Cornwall.

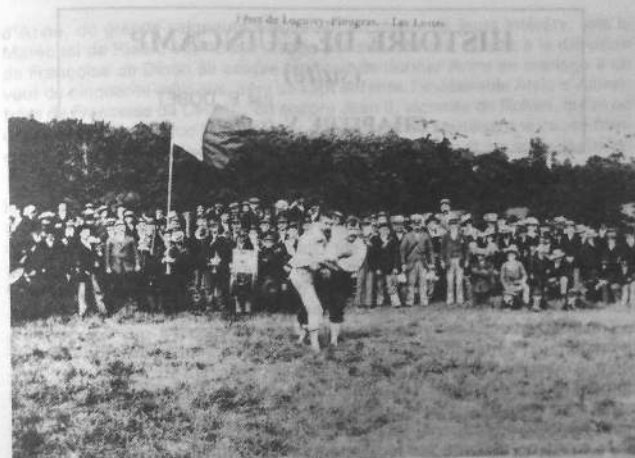
valeur dépassée ? Notre sport « national » breton n'est-il pas simplement noyé dans la masse des sports à gros moyens de propagande qui sont offerts aux jeunes aujourd'hui ?

La vie a fondamentalement changé en Bretagne depuis trente ans ; il y a de moins en moins de gens à la campagne où se recrutaient surtout les lutteurs, les désirs des jeunes dans ce nouveau mode de vie sont soumis à un matracage de tous les instants par les médias.

Les choses traditionnelles de Bretagne, dans ce contexte, sont laissées de côté parce que non utilisables financièrement, si ce n'est dans quelques défilés costumés. Cela est également vrai pour toutes les autres cultures régionales.

Néanmoins, peut-être qu'un jour la lutte bretonne, sport à part entière, saura refaire une partie de son retard et préserver cet aspect culturel de la Bretagne. Cela dépend aussi de nous tous.

Les responsables de la lutte bretonne ne sont cependant pas pessimistes. Un exemple de leur acharnement, c'est l'ouverture toute récente d'un centre de stages réservé au Gouren, à Berrien, dans le Finistère. Ce centre



Fêtes de Loguivy-Plougras (vers 1900) : les luttes

sert déjà aux stages de formation de moniteurs, aux stages d'initiation, et dès avril 85, aux stages Internationaux où nous accueillerons Irlandais, Gallois, Cornouaillais, Ecossais et pourquoi pas un jour des Espagnols ou des Canadiens ?

Ce sport demande à être découvert. Toutes les personnes intéressées peuvent m'écrire à : Huelgoat, route de Berrien, 29218.

Guy JAOUEN

Note : Cet article ne prétend pas être une grande étude sur la lutte bretonne dans le Trégor, c'est uniquement une esquisse. Il y a certainement mieux à faire en cherchant dans les journaux locaux (aux archives), en questionnant les anciens lutteurs, etc. Je serais également heureux de prendre contact avec toute personne qui possède des documents anciens sur la lutte bretonne, films, cartes postales, photos, anecdotes, etc.

Je fais également partie d'une Association pour la défense du patrimoine culturel de l'Arrée. Association qui a 250 adhérents environ et qui édite chaque année une brochure (21 x 29,7). Cette brochure n'est malheureusement disponible que pour les personnes qui adhèrent (50 F). Pour tous renseignements, écrire à Alain Bhis, bourg de Berrien, 29218.

(1) Le lecteur pourra aussi se référer plus avant à l'Histoire de Guingamp du Chanoine Dobet (chapitre VI). Il y apprendra que lors du passage de la Reine Anne dans cette ville (en 1505) un tournoi de luttes bretonnes fut organisé en son honneur au cloître des Cordeliers (note de la rédaction).

(2) Cité par G. Le Scouëzec : Guide de la Bretagne Mystérieuse, p. 513.

HISTOIRE DE GUINGAMP (suite)

par F. DOBET

CHAPITRE V (suite)

UNE FIDELITE SANS FAILLE

Pour le moment, le danger d'une attaque ennemie est écarté. Le sire de Rohan a dû replier ses forces sur Quintin. François II, le 15 avril 1488, demande à ses amis de Guingamp de lui députer à Redon, pour le 22, des personnages des plus entendus... deux d'Eglise et quatre séculiers. «*C'était leur témoigner en quelle estime il les tenait*» (1). Mais, dans le même temps, le Trésorier, en dépit de toutes les promesses, les invitait à verser 300 livres, la moitié au 15 mai, la moitié en août. Les Guingampais ressentirent vivement le manque d'élégance du procédé et se plainquirent au Duc (2) ; oh ! timidement, comme à regret : ils avaient déjà conduit, à leurs frais le plus souvent, des vivres à l'ost de leur souverain jusqu'à Nantes, des bêtes, des farines, 37 pipes de froment, 17 de seigle ; la peste désola la ville depuis plus d'un an et on réclame à ses habitants peu fortunés - la ville est pauvre, «*champêtre*», et ses marchands ne marchandent que des vins - 300 livres d'impôts supplémentaires... Tout cela était vrai. Mais quand les caisses de l'Etat sont à sec !...

Il n'eurent guère le temps de réfléchir à leur infortune personnelle. Le 31 juillet, parvenait une lettre du Maréchal de Rieux, tardivement rallié à la cause nationale, annonçant le désastre de l'armée bretonne à St-Aubin-du-Cormier (3) le 28 précédent. Le «*désarroi*» des forces duciales retentit douloureusement dans le cœur des Guingampais. Sur le champ, ils écrivirent au maréchal une courte missive pour renouveler leur intégrale fidélité envers leur souverain, «*quels que soient les ordres qu'il leur donne*». Ils eurent la joie de recevoir, trois semaines après, un court billet de la part de François II, plein d'affection (... «*a tant soit Dieu qui nos bien aymés et féaulx vous aist en garde*» - Nantes, le 21 août) (4). La paix venait d'être signée au château du Verger le 19 précédent. Le 9 septembre, le malheureux duc expirait, laissant comme héritières deux filles dont l'aînée, Anne, avait tout juste douze ans.

Autour du trône ducal, ce fut proprement la foire aux convoitises ; et pas seulement de la part des pays étrangers (Angleterre, Espagne) qui priaient si fort la «*duché de Bretagne*», l'une des plus belles de la chrétienté. Maximilien d'Autriche intervint lui aussi en sa qualité de fiancé d'Anne de Bretagne ; plus même : en contradiction avec le traité du Verger, il avait épousé par procuration l'héritière de Bretagne, le 19 novembre 1490. Il y avait encore le Roi de France, Charles VIII, bien décidé à ne pas laisser le duché glisser hors de l'orbite de la France. Et, jusque dans l'entourage

d'Anne, de grands seigneurs s'agitaient au mieux de leurs intérêts, tels le Maréchal de Rieux, son tuteur, repris par son démon, et tout à la dévotion de Françoise de Dinan (le couple projetait de donner Anne en mariage à un veuf de cinquante-sept ans, père de sept enfants, l'indésirable Alain d'Albret, frère de Françoise de Dinan) ; ou encore Jean II, vicomte de Rohan, qui avait épousé une fille du duc François 1^{er} et espérait, en soutenant la cause française, obtenir le mariage de ses deux fils avec Anne et sa sœur Isabelle.

En septembre 1488, le Maréchal de Rieux fit part à la duchesse de la lettre des guingampais au défunt duc en date du 31 juillet. «*Elle en a été très contente*» écrivait-il le 17 septembre, et il ajoutait qu'il avait donné ordre à M. de Kérouzy, pour éviter toute «*surprise possible de la ville*», d'y rassembler des gentilshommes. La duchesse joignait un court billet pour leur annoncer le traité de paix signé avec la France. (5).

LE SIEGE DE GUINGAMP

Mais en dépit de ce traité, les hostilités ne cessèrent pas. Le roi Charles VIII réclamait la tutelle d'Anne de Bretagne, comme droit du suzerain, et tenait à occuper les principales places du duché. Cette fois Guingamp était directement visée. Le Vicomte de Rohan, le 20 septembre, essaya d'obtenir le ralliement de la ville à la cause royale par intimidation : en cas de refus elle pouvait craindre l'attaque des français. Le lendemain, les Bourgeois lui répondirent fièrement que la «*belle ville*» était à la duchesse comme elle fut au duc défunt, et que par «*serment*» ils s'étaient engagés à se comporter «*en vrais et loyaux sujets*», et à la garder «*jusqu'à ce que la Duchesse, son conseil et le Maréchal (de Rieux) en aient disposé autrement*» (6). En même temps, ils communiquaient leur décision au Maréchal de Rieux, au chancelier de Bretagne, l'honnête Philippe de Montauban, et à Jean de Coatmen, gouverneur en titre de Guingamp, mais absent de la ville (7). De Guérande, Anne de Bretagne fit répondre le 24 aux Bourgeois pour les remercier de leur «*bon vouloir et grande loyauté*» ; elle les pria de persévérer et de toujours avoir l'œil «*et prendre bien garde*» de la bonne ville de Guingamp «*ainsi que le temps passé (ils ont) fait*», et affirmait avoir en eux «*parfaite seureté et confiance*».

Quant à Jean de Coatmen, il crut bien faire de confier la défense de la place à son lieutenant, Guillaume de Boisboisset, recommandant à la garnison, aux milices, aux gentilshommes des environs accourus à la rescousse, de tenir bon : il les assurait de l'arrivée prochaine de renforts.

Le vendredi 9 janvier 1489, apparurent, venant de Pontrieux qui naturellement avait été pillée consciencieusement, les premiers éléments de l'armée française du vicomte de Rohan. Ils furent repoussés facilement. Mais huit jours après, le dimanche 18, le gros des forces dessinait une attaque en règle contre le fortin de St-Léonard, bloquait la ville, saccageait Sainte-Croix. La petite «*bastille*» fut défendue avec énergie par un officier de la garnison appelé Gouicquet ; elle fut cependant emportée par les assiégeants

après un violent combat. Les troupes françaises avaient occupé les hauteurs de Montbareil, et de là leur artillerie battait efficacement les murailles, d'ailleurs peu solides, et les entamait. Deux assauts lancés par Rohan, le lundi 19, échouèrent. Mais le Commandant Guillaume de Boisboissel fut déconcentré par les masses ennemies et se convainquit de l'impossibilité de tenir bien longtemps. Il fit demander au vicomte de Rohan une suspension d'armes pour traiter de la reddition de la place. La réponse vint, peu encourageante : Rohan exigeait la capitulation sans condition. Les officiers de la garnison refusèrent absolument d'accepter de semblables propositions. Boisboissel décida d'aller lui-même avec quelques notables trouver le commandant de l'armée française.

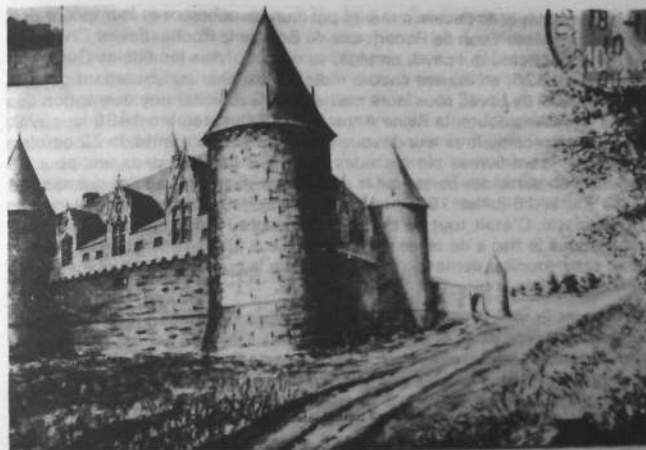
A la seconde entrevue, le mardi, l'accord se fit, mais à quelles conditions ! : la garnison serait libre de quitter la ville, et les bourgeois paieraient la bagatelle de 10 000 écus d'or ou de 50 000 livres de monnaie. On juge de l'émoi des guingampais : personne ne voulait accepter ces clauses.

Le mercredi matin 21 janvier, les habitants eurent la surprise de voir ouverte la poterne de la porte de Rennes et se présenter les premiers éléments de la compagnie de M. de Saint-Pierre : le commandant Guillaume de Boisboissel, exécutant la convention négociée et signée par lui, avait ouvert la porte aux assiégeants. Aussitôt une délégation fut envoyée à M. de Rohan pour protester contre de semblables conditions, et l'avertir du refus des Bourgeois d'y accéder. Elle se heurta à la troupe de M. de Saint-Pierre, au sortir de la porte de Rennes, et l'officier l'arrêta. Les délégués furent gardés comme otages jusqu'au paiement des 10 000 écus. «*Environ vépres*», la garnison quitta la ville, à pied, et la compagnie de M. de Saint-Pierre faisait son entrée.

LA VILLE AU PILLAGE

Les Guingampais étaient fondés à croire - ils payaient assez cher pour cela - que les vainqueurs respecteraient les conditions de la capitulation et se contenteraient de l'énorme somme imposée. En quoi ils étaient naïfs : on le leur fit bien voir. Du 21 janvier au 7 ou 8 avril, les occupants mirent la malheureuse cité en coupe réglée, enfonçant «*huges et coffres*», vidant les celliers, jetant le blé en nourriture à leurs chevaux, s'emparant des lits des pauvres bourgeois terrorisés (8), selon les caprices de la soldatesque.

La prise de Guingamp par les «*royaux*» fut vivement ressentie dans le camp de la duchesse. Quelques gentilshommes et soldats de la région s'entendirent pour la reprendre. Anne de Bretagne, mise au courant, les encouragea par lettre du 16 mars, tout en leur recommandant de faire diligence (9). La tentative parut d'abord devoir réussir : Pontrioux tomba entre leurs mains. Malheureusement, dans la rencontre de Squiffiec avec l'armée d'occupation, ils eurent le dessous et perdirent beaucoup de monde (6 avril 1489).



Guingamp : Le Château de François II au XV^e siècle. Reconstitution. A droite et au fond la porte de Rennes

Les jours suivants, à la nouvelle de l'arrivée d'une colonne de secours venant d'Angleterre, les troupes françaises s'empêchèrent d'évacuer Guingamp, non sans brûler encore plus de soixante maisons et entraînant avec elles, en qualité d'otages, huit personnes à qui elles infligèrent une amende supplémentaire de 7 500 livres (10). Elles furent remplacées aussitôt par les Anglais qui, au bout d'une quinzaine, se dirigèrent vers Lamballe. On les vit revenir au mois de septembre et, comme leur solde était irrégulièrement payée, ils se servirent eux-mêmes au détriment évident des habitants.

Vers la Saint-Jean de l'année 1491, arriva l'armée du «*roy*» commandée par le général en chef Louis de la Tremoille, le vainqueur de Saint-Aubin-du-Cormier. Et, pour la troisième fois, la ville fut livrée au pillage, au grand déplaisir du général en chef qui du reste évacua Guingamp au bout de trois semaines avec le gros de ses forces mais y laissa les bandes d'Adrien de l'Hospital, de Rohan... ; et celles-ci ne quittèrent qu'à la paix la pauvre cité complètement exangue (11).

Le 6 décembre, Anne de Bretagne épousait le roi de France, Charles VIII, à Langeais. Le pays, enfin, allait pouvoir respirer. C'était en bien des endroits, comme à Guingamp, la misère noire. La ville, avec une fidélité sans faille, s'était sacrifiée pour ses souverains. Certes, plusieurs des bons serviteurs du duc François et de sa fille Anne avaient été récompensés : Jean de Coatmen était devenu baron de Tonquédec, le sire de Tourmeline baron

de la Hunaudaye. Ils l'avaient mérité par leur dévouement et leur valeur personnelle ; même Yvon de Rocerf, sire du Bois de la Roche, devint Chambellan de la duchesse qui paya, en plus, sa rançon. Mais les fidèles Guingampais, vers 1526, en étaient encore réduits à exposer au Lieutenant général du Roy, Jean de Laval, tous leurs malheurs et à solliciter une exemption des Aides (12). Sans doute, la Reine Anne, qui le 24 septembre 1488 leur avait promis de «reconnaître» leur dévouement, leur fit-elle remise, le 22 octobre 1498, de «cent livres» sur les aides de la ville pendant deux ans pour les satisfaire en partie des pertes qu'ils avaient eues à l'occasion des guerres ; et Louis XII, le 16 juillet 1500, lui aussi leur consentit d'avoir rabat sur les «aydes» (13). C'était tout de même bien maigre récompense semble-t-il. Il est vrai que le fisc a de telles exigences ! Le 3 juin 1496, Charles VIII leur avait sans souiller demandé 150 livres pour la construction d'une «grande nef» à Morlaix (14).

Furent-ils satisfaits, les bons Bourgeois, quand ils durent recevoir comme «capitaine du chasteau et ville de Guingamp»... Pierre de Rohan, sire de Quintin, leur ancien adversaire, à qui la reine Anne elle-même accordait les revenus de la seigneurie de Guingamp «pour en jouir pendant sa vie comme elle aurait pu le faire elle-même» à cause, fallait-il le dire, «de ses bons services» (15). La politique a ses raisons...

CHAPITRE VI

DE LA PAIX A LA LIGUE (1491-1598)

Désormais, et pour un siècle, la ville de Guingamp va pouvoir goûter la paix et travailler à relever ses ruines. Ce n'est pas que, de temps à autres, il n'y eut pas quelques alertes.

Au printemps de 1492, les Anglais, de connivence semble-t-il avec quelques seigneurs mécontents du dénouement inattendu du conflit franco-breton, tel le vicomte de Rohan, projetèrent un débarquement sur les côtes du Trégor. Le 20 avril, les Guingampais en avertirent le Chancelier Philippe de Montauban. Celui-ci, mis au courant d'ailleurs par d'autres renseignements, leur demanda de faire «bonne garde». Le débarquement eut lieu en effet, quelques semaines plus tard, au Port-Blanc. Le sire de la Roche-Jagu, Bertrand d'Acigné, chargé de la défense du secteur, demanda immédiatement à la ville de lui expédier de l'artillerie et de diriger les contingents alertés sur Lannion. Les Anglais comprirent que l'effet de surprise escompté ne jouerait pas et, sans plus insister, ils se retirèrent (1).

En juin 1512, nouvelle alerte : le chancelier de Montauban prescrivit aux Officiers de Guingamp de surveiller les côtes, et pour cela d'établir des postes reliés par des courriers, l'un à Louargat, l'autre à Plounérin, pour être averti promptement. Le 4 juillet 1521, le lieutenant Général, comte de Laval,

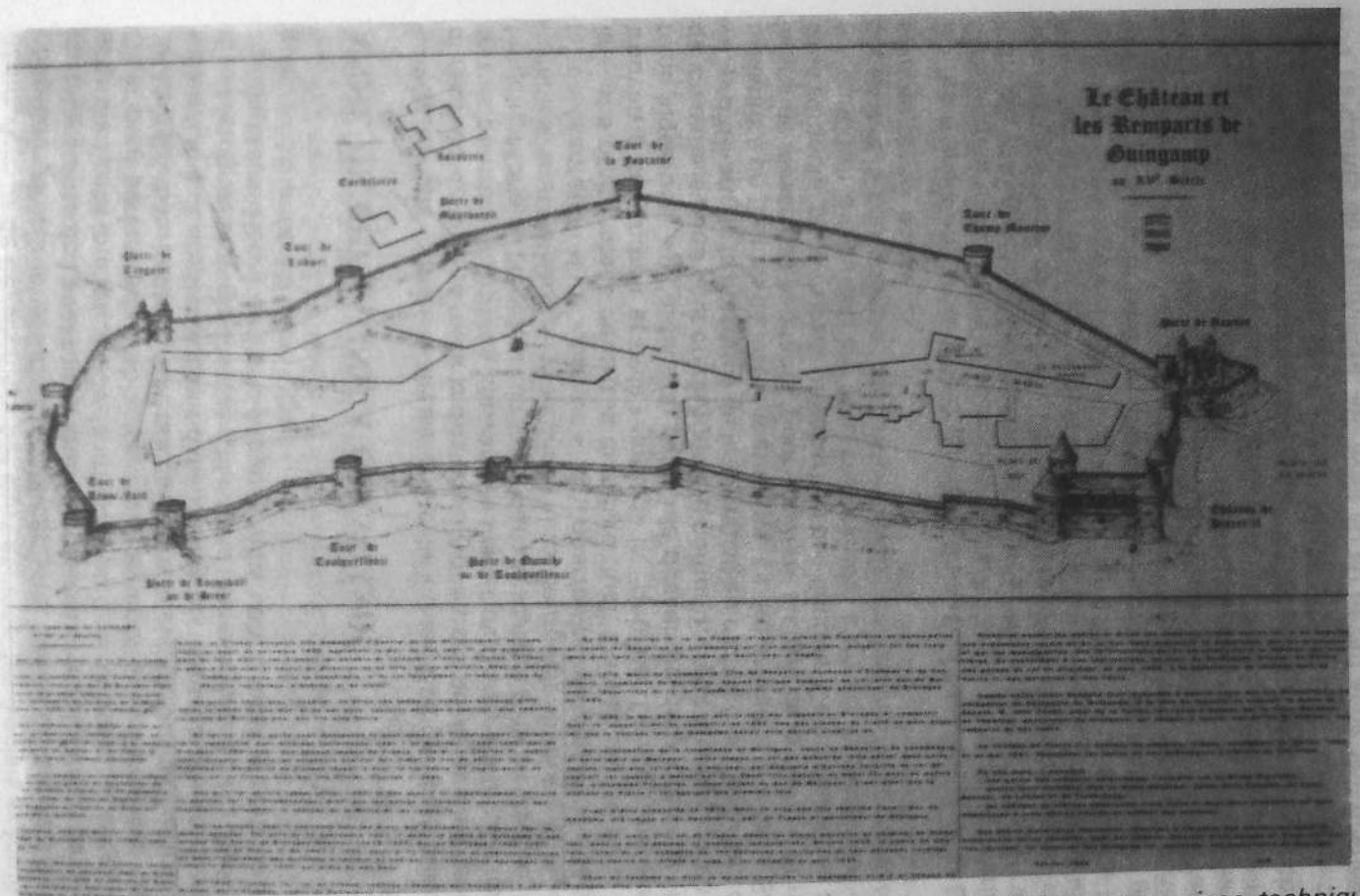
faisait «la montre» des forces mobilisables du Penthièvre et du Léon à Guingamp. Avertis de l'évènement par leurs espions, les Anglais exécutèrent un coup de main sur la ville de Morlaix dépourvue de ses défenseurs et la pillèrent. Le comte de Laval forma immédiatement une colonne de cavalerie qui surprit au petit jour les traînards attardés au bois de Stivel, et les massacra. C'est pour parer à de semblables désagréments que «Messieurs les Gents de Morlaix» bâtirent la forteresse du Taureau qui verrouillait l'entrée de leur rivière. On sait aussi que c'est dans un des combats navals entre les escadres bretonnes et anglaises que s'illustra le navire «Marie La Cordelière» avec son capitaine Hervé de Portz-Moguer, plus connu sous le nom de Primauquet, le 10 août 1513.

ANNE DE BRETAGNE A GUINGAMP

Ce fut une journée radieuse que celle où les Guingampais purent voir et recevoir dans leurs murs la duchesse Anne pour qui ils avaient tant souffert (septembre 1505). La souveraine venait de Brest, via le sanctuaire du Folgoat, Morlaix, Tréguier. Elle logea dans la maison d'Yvon Dantec, un des notables, tout au haut de la «côue». Les Bourgeois tirèrent à la régaler de la représentation d'un «mystère». Le «chaffault» qui portait les décors de la scène était installé devant la demeure dudit Dantec, sur le puits qui se trouvait à cet endroit et qu'à remplacé la Fontaine. Le «sommelier» de la reine jugea bon, vu l'ardeur du soleil, de descendre deux précieux flacons de vin dans le puits pour en réfrigérer le contenu. Deux loustics qui l'avaient vu, profitèrent de la présence de la visiteuse au cloître des Cordeliers où elle assistait à un tournoi de lutttes bretonnes, ce qui attirait à la «Terre Sainte» la grande masse des habitants, pour «goûter» au «vin de la Reine», et même, sans scrupule, pour «rober» (dérober) un des flacons. Ce fut toute une affaire qui conduisit à la prison les deux malandrins. L'un au moins en fut quitte cependant à bon compte, en janvier 1506, en «baillant aux cordeliers la somme de six écus» (2).

La Reine Anne mourut le 9 janvier 1514. Son héritière pour le Duché de Bretagne était sa fille Claude que Louis XII avait donnée en mariage à François d'Angoulême, le futur Roi de France, François 1^{er}. Elle dut léguer son Duché à l'aîné de ses fils, le dauphin François III de Bretagne qui devait mourir en 1536. Mais une disposition insérée par la Reine Anne dans le contrat de son mariage avec Louis XII (9 janvier 1499) pouvait donner lieu à des contestations, et peut-être même, on le redoutait, à une nouvelle guerre de succession de Bretagne. Dans ces conditions, et non sans opposition ni hésitation, les Etats de Bretagne réunis à Vannes demandèrent à François 1^{er}, le 4 août 1532, de prononcer l'Union de la Bretagne à la couronne de France. Le 8 décembre suivant, le Conseil de Bretagne enregistrait l'acte d'Union du 13 août, compte tenu du maintien des privilèges du Duché (3), garantis solennellement par le Roi en septembre (4).

Le Comté de Penthièvre, lui, avait eu ou devait avoir une destinée un



Guingamp : Le château et les remparts au XV^e s. Reconstitution par M. G. Brujean et services techniques municipaux.

peu à part. On a vu plus haut que le Duc François II avait confisqué les biens de la famille de Blois-Penthièvre en juin 1465, et, malgré tous les traités, il ne l'avait pas rendu à ses propriétaires. La Reine Anne se montra tout aussi intraitable que son père ; et de délai en délai, il faut arriver au traité de Crémieux du 23 mars 1535 pour qu'une grande partie du Comté soit restituée, encore conditionnellement à l'arrière petit-fils de Nicole de Blois, Jean de Brosse, Duc d'Etampes, l'époux de la trop célèbre Melle d'Heilly plus connue sous le nom d'Anne Pisseleu. Mais sont réservés par ordre du Parlement de Bretagne : Lannion, Moncontour, le Minibriac et Guingamp. D'ailleurs Guingamp avait été donné en 1532 au sire d'Annebaud. C'est seulement au traité de Fontainebleau, le 20 mai 1535, que le Roi Henri II accorda définitivement au Duc d'Etampes Moncontour, le Minibriac et Guingamp (5). Le 21 novembre suivant, au couvent des Cordeliers, les Bourgeois de Guingamp signaient avec Jean de Brosse un accord définissant leurs redevances et charges, ainsi que leurs privilèges et exemptions (6).

Jean de Brosse, gouverneur de Bretagne depuis le 25 février 1545, mourut à Lamballe, sa ville préférée, le 31 janvier 1565, instituant comme héritier son neveu, le fils de sa sœur Charlotte, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, de cette illustre Maison de Luxembourg qui avait fourni cinq empereurs d'Allemagne, trois rois de Bohême et six reines. Il fut, selon son désir, inhumé dans la sépulture de ses aïeux «*dans la voûte de Charles de Blois*», au couvent des Cordeliers de Guingamp (7). Son successeur, Sébastien de Luxembourg, qui avait épousé en 1558 Marie de Beaucaire, fut surtout un soldat brave et rude, de la race des Montluc et des La Noue. Du reste, il ne fit que passer au Gouvernement effectif du Duché étant souvent en campagne. C'est pour lui et ses héritiers que, le 7 septembre 1569, le roi Charles IX élevait le Comté de Penthièvre à la dignité de Duché-Pairie. Quelques semaines plus tard, Sébastien était tué au siège de Saint-Jean d'Angély (20 octobre 1569). C'était une perte pour le Roi car l'homme était un bon capitaine ; aussi Charles IX lui fit-il rendre les plus grands honneurs. Sa veuve, Marie de Beaucaire, Dame de Martigues, fit ramener son corps à Guingamp au couvent des Cordeliers où il fut enseveli auprès de celui du Duc d'Etampes.

En 1610 ou 1611 - probablement - leurs restes, mis à l'abri lors du siège de 1591, seront transférés en l'église Notre-Dame dans la voûte qui est sous le grand autel, sans pompe excessive, puisque selon le «*compte*» de Michel Even, «*recepveur*» de Madame la Duchesse de Mercœur, fille de S. de Luxembourg, les frais du transport s'élevèrent à 9 livres (8).

VIVE LE ROI, VIVE LA LIGUE.

Madame de Martigues paraît avoir beaucoup aimé Guingamp ainsi qu'on le verra. Et même, en 1613, elle voulut venir dormir son dernier sommeil près de son époux, dans le caveau du chœur de l'église Notre-Dame, comme nous l'apprend le «*Journal*» d'Yves de Trévidic qui fut Maire de Guingamp

en 1609 (9). Leur fille, Marie de Luxembourg, née à Lamballe en 1562 et tenue sur les fonts du baptême par procuration par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Marie Stuart (10), épousa en 1575 un grand seigneur lorrain d'illustre famille, Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur. Il appartenait à la maison des Guise ; sa sœur, Louise de Lorraine, était mariée à Henri III, il se trouvait être le beau-frère de l'inconstant roi de France. Dès lors sa fortune était assurée. Son mariage avec Marie de Luxembourg l'avait fait Duc de Penthièvre. Il voulut et obtint davantage. A la mort de Sébastien de Luxembourg, Louis de Bourbon, Duc de Montpensier, avait été nommé gouverneur de Bretagne en 1569. Cinq ans après il obtenait la survivance pour son petit-fils Henri, Prince de Dombes. En 1582, Henri III confia la charge convoitée, en dépit d'une vive opposition, à son bien-aimé beau-frère. Ce n'était encore, au dire de nombre d'historiens, qu'une étape : le Duc de Mercœur visait à faire revivre l'ancien duché de Bretagne, un peu en marge du royaume de France (11).

Peu après son mariage, Mercœur se mit en devoir de visiter son Duché de Penthièvre. Il fit sa première visite à Guingamp à la fin de septembre ou aux premiers jours d'octobre 1577 : les Bourgeois nommèrent le 29 septembre une commission de dix membres chargée de préparer la réception. On lui offrit, non sans mérite certes, 200 écus pour l'aider à acquitter les dépenses nécessitées par l'érection du Penthièvre en Duché-Pairie (12). Il semble aussi, sans plus tarder, avoir voulu s'attacher des partisans décidés, tels, par exemple, le célèbre du Liscoët. La famille du Liscoët avait succédé aux Roscerf dans la possession du Bois de la Roche, en Coadout, à une lieue et demie de Guingamp. A la fin du XVI^e siècle, le chef en était Yves du Liscoët, descendant de l'un des plus fidèles soldats de François II. Les historiens s'accordent pour faire du sire du Liscoët un huguenot, comme plusieurs de ses compagnons d'armes dans les armées royales, tel Abel Gouicquet, sire de Vaupaty (13), descendant lui aussi d'un bon défenseur de Guingamp en 1489, ou encore René de la Tremblaye. Elevé dans la religion catholique romaine, du Liscoët aurait «*abjuré pour épouser une calviniste célèbre par sa beauté*» (14). La plupart des renseignements sur ce point nous viennent de Rosnivinen de Piré et surtout du chanoine Moreau (15). Ce dernier, fervent ligueur, en veut à la famille du Liscoët : il déteste l'évêque de Quimper, Charles du Liscoët, pour avoir aboli dans sa cathédrale, en 1585, la si curieuse «*concélebration*» du Jeudi-Saint ; il abomine Yves ; notre compatriote, encore qu'il lui reconnaisse la vaillance. La raison ? «*Il était marié à une fille de la Maison de Vaux en Anjou, calviniste dès son jeune âge. Elle était belle par excellence. Le sieur du Liscoët en fut passionnément épris. Ayant eu bonne réponse que sa maîtresse ne l'épouserait autrement que calviniste, lui qui était catholique, changea de religion et le lui promit par serment solennel, qu'il garda fidèlement jusques à sa mort*». Et le chanoine de s'indigner : «*(Il) aimait mieux, le misérable, faire banqueroute à Dieu et à son salut qu'au beau nez d'une femme*». Evidemment, «*le nez de Cléopâtre, etc.*». Aussi n'est-il pas étonnant qu'à la prise de Corlay par ses troupes en mars 1593, «*les ecclésiastiques furent maltraités*» puisque lui et tous ses gens étaient hérétiques calvinistes, naturellement ennemis des prêtres.

Que Madame du Liscoët fut et soit restée calviniste, la chose est avérée ; mais il n'en va pas tout à fait de même pour son mari. En effet, en 1583, «*Phélippe*» de Maridor mit au monde un fils au manoir du Bois de la Roche et «*le dimanche troisième jour de juillet an mil cinq cents quatre vingts et trois fut baptisé en l'église N.D. de Guingamp, durant l'offerte de la Grand-Messe, noble Phélippe du Liscoët, fils légitime de Nobles et puissants Yves du Liscoët et Phélippe de Maridor, Seigneur et Dame du Liscoët et Bois de la Roche, etc. et fut compère très haut et très puissant et très illustre seigneur Mire Phélippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur et de Penthièvre, Pair de France, Marquis de Noméni, Chaussin, prince du Saint Empire et de Martigues, etc. et comère fut très haute et très puissante Dame Marie de Beauquère, dame douairière de Penthièvre, Martigues, Guingamp, etc. qui fut administré par Me. Anthoine Champion soussignant, aumonier dudit seigneur, et recteur de la paroisse de Bourbriac, auquel jour estoit en ladite Eglise dudit Guingamp le Pardon. Aussi présent M. Guillaume Henry l'un des quatre vicaires de la d. Eglise y assistant en habits*» (16).

Cette pièce d'archive est la transcription de l'original, comme l'indique ce qui suit : «*ainsi signé en l'original Phélippe Emmanuel de Lorraine, Marie de Beauquère et Champion Henry, Vicaire, Henri Vicarius*». Elle atteste, sans aucun doute possible, le baptême dans l'Eglise catholique du fils d'Yves du Liscoët, et en grande pompe, le jour du Pardon, par l'aumônier du Bois de la Roche, «*recteur de Bourbriac*», avec des parrains aussi peu suspects de protestantisme que le duc de Mercœur et Madame de Martigues. Dès lors il faut admettre que le sire du Bois de la Roche a voulu faire acte de catholicisme, ou du moins qu'il était à cette époque redevenu catholique... à sa manière, bien entendu, et qu'il ne s'est jamais parfait huguenot à titre définitif que pour obtenir la main de Melle de Maridor.

Quelle qu'ait pu être à ce moment l'intimité d'Yves du Liscoët et de Mercœur, elle ne tarda pas à se briser, le duc ayant dès l'année suivante adhéré à la «*Sainte Union*» formée par Henri de Guise, son parent, le duc de Mayenne, frère du précédent, nombre de seigneurs et de villes, cimentée en janvier 1585 par l'or du roi d'Espagne, Philippe II, au traité de Joinville. Cette Sainte-Union s'appuyait sur le sentiment populaire très hostile à la perspective de voir le trône de France occupé par un protestant, chef du parti huguenot et bientôt excommunié par le Pape Sixte-Quint (9 septembre 1585), Henri de Navarre, héritier de la couronne en cas de décès de Henri III. Un peu partout depuis neuf ans s'étaient formés dans les villes des Comités ou Conseils, dans un but religieux assurément, mais aussi pour restituer aux provinces du royaume les droits, prééminences, franchises et libertés anciennes telles qu'elles étaient du temps du roi Clovis et encore meilleures. A Morlaix et à Guingamp s'étaient formés des Comités politico-religieux de cette sorte sous le nom de «*Chambre du Conseil de la Sainte-Union*». Un tel programme allait trop bien dans le sens des ambitions de Mercœur pour qu'il n'appuie pas leur action.

L'assassinat de Henri de Guise, le 23 janvier 1585, aux Etats de Blois, ne pouvait que le fortifier dans son attitude, assez étrange tout de même

de la part du propre beau-frère du Roi Henri III, d'opposant et d'ennemi. Il compte sur l'Espagne ; le parti royal demande un secours à l'Angleterre ; et voilà la Bretagne devenue derechef le champ-clos des intrigues de l'étranger ! Le 18 avril 1589, enfin (17), Henri III destitua Mercœur de ses fonctions de Gouverneur de Bretagne, et nomma à sa place le Comte de Soissons, qui réussit à se faire prendre à Châteaugiron, puis Henri de Bourbon, Prince de Dombes, ancien concurrent évincé par Mercœur.

PILLAGES, RANÇONS ET TRAHISONS

A plusieurs reprises (en 1590 et 1591), le Prince de Dombes essaya de prendre le château de Lamballe : ses tentatives se soldèrent par des échecs. En mai 1591, il se dirigea sur Lanvollon pour rejoindre les 2 400 Anglais de renfort que lui amenait le général Norris (débarqué à Paimpol le 12 mai 1591) (18). Le 26 du même mois, les forces qui battaient l'estrade aux alentours depuis quelques semaines (19) apparaissaient devant Guingamp, rasaient entièrement le monastère des Cordeliers, et endommageaient si gravement celui des Jacobins à Montbareil que les religieux durent s'enfuir eux aussi. L'attaque fut repoussée par la garnison commandée par Kergorlin. L'affaire s'annonçait pleine de périls pour l'armée franco-anglaise car Mercœur accourait au secours de la place et arrivait à Corlay. Il avait ordonné à un de ses officiers, La Cointerie, d'aller avec sa compagnie renforcer par avance la garnison de Guingamp ; et La Cointerie fit si bien... qu'il réussit à décourager les défenseurs et à persuader aux assiégés de capituler. Après négociation, l'acte fut dressé le 2 juin 1591 (20) : la ville serait remise au Prince de Dombes le lendemain à midi, la garnison évacuerait la place en y laissant son artillerie, les gentilshommes réfugiés à Guingamp paieront 15 000 écus, et les habitants 25 000, moyennant quoi ils seront à l'abri du pillage. Les Espagnols resteraient prisonniers de Guerre, quatre otages (deux pour la noblesse, deux pour les Bourgeois) seraient remis au Prince comme caution du traité.

A ce compte, les Guingampais pouvaient s'estimer quittes : ils étaient «garantis de tous pillages, ravages, rançons et mis en la protection du Roi pour jouir pleinement et tranquillement de leurs biens meubles et immeubles...» Voire...! Mais cela ne faisait pas tout à fait l'affaire de l'armée occupante : les officiers de l'artillerie prétendirent qu'ils avaient droit aux cloches, chandeliers, landiers, paille, chaudrons, mortier, devant de feu... en tant que «*prinse de guerre*» et pour les désintéresser, Jean Gouriou, Gouverneur de l'église, dut leur verser le 7 juin «deux cents écus d'or sol» en supplément.

Du moins, à ce prix, eurent-ils désormais le bénéfice d'une relative tranquillité. Le Prince de Dombes eut le bon sens de confier le commandement de la ville au sévère et rude Claude de Kerguézay, Sire de Kergomar, qui assura l'ordre par des moyens expéditifs mais efficaces : le procureur et miseur des Bourgeois en l'année 1592 en fit, à ses frais, l'expérience peu réjouissante. Le pauvre Gilles Juhel dut, sous menace de prison, établir des «*ponts neufs*,

mettre un brancart à faux, rebâtir une muraille en la douve entre lesdites portes, entretenir les dits ponts et portes... acheter des palles, des pics et des pioches pour travailler aux fortifications et fournir chaque soir quatre livres de chandelles au corps de garde, faire fendre et tailler le bois du magasin pour être desparty chaque jour au corps de garde»...

Etaient-ils pleinement rassurés nos Bourgeois quand ils voyaient, dans l'entourage du sire de Kergomar, cet Yves du Liscoët dont la patience ne paraît pas avoir été la vertu dominante et dont ils avaient eu l'idée plutôt malencontreuse de piller le castel du Bois de la Roche quelques mois auparavant ?

Sous les ordres de Kergomar, Guingamp devint une sorte de base pour l'armée royale : c'est de Guingamp que partit la colonne commandée par M. de Rieux-Sourdéac, Kergomar et Du Liscoët, qui battit et captura (nov. 1591) près de St-Brieuc, Jean d'Avaugour-St-Laurent, lieutenant général des armées de la Ligue. On l'amena au Château de Guingamp d'où il jugea plus à propos de s'évader. C'est de Guingamp également que le Maréchal d'Aumont, successeur de l'inconsistant Prince de Dombes dans le commandement de l'armée royale, et Kergomar partirent pour purger le pays de Ploumanac'h des «*picoreurs*» du sieur Lacroix (août 1594). Guingamp, d'ailleurs occupée par des forces importantes et bien armées, faisait à ce moment figure de ville de «*refuge*» pour les «*royaux*» qui avaient à craindre la colère de Mercœur ; ne lui prêtait-on pas l'intention de «*rassasier son cœur de vindicte*» ? Du moins, le royaliste François de Kerguézec le prétend et le traitement qu'il infligea, ou laissa infliger, au pays de Tréguier en août 1592 par ses alliés d'Espagne permet de le croire. Du reste l'armée anglaise n'était pas moins féroce dans ses exploits aux environs de Lanvollon, de Paimpol, de La Roche-Derrien et à Lamballe. Le malheureux évêque de Tréguier, Guillaume du Halebouët (1587-1602), qui «*tenait pour le roi*», après avoir fui la fureur des ligueurs dès novembre 1589 à Granville, puis au Château de Tonquédec, vint se mettre à l'abri à Guingamp où il était encore le 6 juin 1594. Il retourna dans le courant de l'année en sa ville épiscopale et ce fut pour être en proie à l'hostilité virulente des belliqueux chanoines du Chapitre de sa Cathédrale...! Est-ce à cause de cette inimitié si peu évangélique qu'il se fit élever le magnifique mausolée de la Chapelle Saint-Gonéry en Plougrescant, en 1597, à l'intention de trouver - au moins après sa mort - quelques repos ?

Au demeurant, toute la Bretagne était lasse de la guerre et dans une misère noire. A Guingamp les Bourgeois font dire des Messes pour la Paix. Et d'ailleurs, peu à peu, les places favorables à Mercœur et à la Ligue se rangeaient aux côtés du Roi Henri de Navarre : en 1596, 12 villes seulement restaient dans l'opposition. Henri IV avait abjuré la foi calviniste en 1593, en février 1594 il avait été sacré à Chartres et l'année suivante le Pape Clément VIII avait levé toutes les censures portées contre lui. La ligue n'avait plus aucune raison d'être : son chef, le Duc de Mayenne, s'était même soumis en 1595 et en 1598 l'Espagne elle aussi songeait à faire la paix. Le Roi s'avançait vers la Bretagne avec une armée peu considérable

mais bien en main. Mercœur comprit que pour lui la partie engagée en 1588 était perdue définitivement. Il fit sa paix avec Henvi IV, à Angers le 20 mars 1598 : il quitterait la Bretagne et n'y garderait comme places à garnison - 50 hommes - que Lamballe, Moncontour, Bréhat et Guingamp. Il recevrait en dédommagement 250 000 écus, plus 50 000 à distribuer aux officiers qui l'avaient servi. Enfin, à la grande humiliation et colère, dit-on, de Marie de Luxembourg, sa fille, Françoise de Lorraine, épouserait le fils adultérin du Roi et de Gabrielle d'Estrées : César, Duc de Vendôme, ce qui fut fait en juillet 1609. Après sa soumission, Mercœur se retira dans sa terre de Nomény, puis se mit au service de l'Empereur d'Allemagne Rodolphe II de Habsbourg dans sa lutte contre les Turcs. Il devait mourir à quarante-quatre ans à Nuremberg (19 fév. 1602). Sa femme, Marie de Luxembourg, se retira près de sa mère, Madame de Martigue à Lamballe, à Paris où mourut Marie de Beaucaire en 1613. Elle-même devait s'éteindre dix ans plus tard à Anet, le 6 septembre 1623. Le 21 du même mois, la «*Communauté de Ville*» décida de faire célébrer un service solennel pour l'âme de Madame de Mercœur, le 1er octobre ; à la diligence du sieur Maire, Pierre Bobony, le chœur de l'Eglise N.D. serait décoré d'une tenture noire à liseré de velours, ainsi que le Maître-Autel, le premier Portail et la nef. Dans le chœur encore une chapelle ardente. Il devra se pourvoir de bons chantres et supports pour célébrer le service divin, avertir les ecclésiastiques des autres églises de la ville, des faubourgs et «*paroisses circonvoisines*» d'assister à la cérémonie et ceux des paroisses plus éloignées de faire «*prières publiques et commémoration de Madame*».

De tels soucis à pareille époque attestent certainement le durable attachement des Guingampais à la Duchesse de Mercœur (21) et à la famille de Penthièvre.

(A suivre)

NOTES

CHAPITRE V :

(1) Dom Morice, *Preuves*, t.III, col. 585. (2) *Id.* col. 584. Sur les «*fournitures*» à l'armée ducale, voir en outre, *Ibidem*, col. 586-587, et Arch. Municipales de Guingamp Aa 7 «*Livre Rouge*», cité par S. Ropartz, *Hist. de Guingamp*, t.II, p. 64, note 1. La pipe, mesure des liquides et de grains valait 40 boisseaux. (3) D. Morice, *Preuves*, t.III, col. 595. (4) Voir lettre dans S. Ropartz, t.II, p. 68, d'après Archives Mun. Aa7 - livre rouge. (5) Dom Morice, *id.*, t.III, col. 607-608. (6) *Id.*, col. 608. (7) *Id.*, col. 609-610. (8) Tout le détail du siège et de l'occupation est dans S. Ropartz, *op. cit.* t.II, pp. 76-92 et 271-302 ; et du même, in *Revue de Bretagne*, mai 1888, p. 440. (9) Dom Morice, *op. cit.*, col. 627. (10) Dom Morice, t.III, col. 754. (11) *Id.* (12) *Id.* (13) Cité par S. Ropartz, *op. cit.* t.II, p. 94-96. (14) Arch. Mun. Cc. 1. (15) Arch. des CDN, E.901. Somme faisant partie des 14 470 livres pour l'édification de la nef.

CHAPITRE VI :

(1) Dom Morice, *Preuves*, t.III, col. 726-727. (2) Voir de La Borderie, *Mélanges d'Hist. et d'Archéologie*. (3) Sur tout ceci voir A. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris 1880, t.II, p. 285 et sq. (4) D. Morice, t.III, col. 1000-1010. (5) Arch. des CDN, E 6-7-B. (6) Le texte a été fourni par Dom Morice, *Pr.* col. 1 148 et sq., et a été enregistré aux archives Municipales (copie du 15 juillet 1674) sous la cote Aa3. La date indiquée par Dom Morice est le 21 septembre. (7) Abbé Dutemple, *Histoire de Lamballe*, t.1, 2^e ed. Ren-

nes. 1936, pp. 125-127. (8) Arch. des CDN, E.909, boîte 5, Compté de Michel Even du 1er juillet 1610 au 10 juin 1619, et Arch. parois. de Guingamp, Rentiers de 1747 et 1785. (9) Publié par A. de Barthélémy, *Mélanges Historiques et Arch.* T.IV, p. 64. (10) Madame de Martigues était demoiselle d'honneur de la malheureuse Marie Stuart, un an reine de France. (11) B.N.fr. 22 343 ; en déc. 1571, cependant, les troupes royales tenaient garnison à Guingamp : Cie de M. de Pécrahant. (12) Arch. mun. Aa 3 (1577, 29 sept.). (13) Cette note manquant dans l'original. (14) *Hist. de Bretagne*, Poquet du Haut-Jussé, t.V, p. 177, note 2. (15) *Histoire particulière de la Ligue en Bretagne*, par Ch. de Rosnyviven de Piré, 1739 (Bibl. Munic. de Rennes) - Chanoine Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, 2^e éd. de Le Bastard de Mesmeur, 1857, pp. 151 et 271-272. (16) Arch. munic. GG.F^o9. Les actes de l'année 1583 forment un cahier spécial de format différent joint au registre G.G.2. L'acte est rédigé en français, mais ce n'est qu'en 1624 que la rédaction en latin cessera. (17) On peut trouver un exemple de l'affection obstinée du Roi vis à vis de son beau-frère dans un acte concernant les foires de Lamballe, Arch. des CDN, E. 182. (18) Ce fut à cette occasion que le royaliste La Tremblaye fit pendre quinze défenseurs de Bréhat aux ailes des moulins à vent. (19) Journal de René Fleuriot, Arch. des CDN, fonds Fleuriot. (20) Dom Morice, *Pr.* t.III, col. 1538. (21) Arch. Mun. de GGP, BB2, f^o 54.



LE FURETEUR TREGORROIS

Un lecteur nous a aimablement adressé une lettre que l'abbé M. Le Clerc, recteur de Buhulien, écrivait au Maire de «Kemper-Gwezenneg» le 24 mars 1984, quelques semaines avant sa mort. Nous nous permettons de la citer, d'abord pour rendre hommage à ce distingué et érudit celtisant que fut l'abbé Le Clerc, ensuite pour porter à la connaissance de nos lecteurs quelques curieuses considérations sur l'antique paroisse de Quemper-Guézennec, qui ne manqueront pas de susciter quelque intérêt et sans doute des remarques.

«Monsieur le Maire,

La mention du P.O.S. pour Kemper-Gwezenneg dans les journaux, m'a rappelé le commencement de prospection entrepris par moi en mai 1982. Depuis, j'ai été arrêté par la maladie (deux infarctus) et maintenant, je suis en train de me débarrasser d'un oedème pulmonaire qui a failli me coûter la vie. Excusez ces détails personnels.

Donc :

(1)

Le fondateur de Kemper était **Gwezennec** (Gwethennoc). Tout le monde est d'accord là-dessus, je pense. Le nom de Kemper (confluent) a été accolé au nom du saint pour des raisons historiques que je m'abstiendrai de mentionner (cf. chef-lieu de justice de Fri 'n Aou dour).

Gwezennec était le fils aîné de Fragan et Gwenn, et né en Bretagne d'Outre-Mer. Son frère s'appelait **Yegu** (je simplifie) et était né également Outre-Manche. Le troisième était **Saint Gweno**. Le quatrième enfant était une fille : en gallois et vieux-breton, **Claerwy**, devenu Klervi.

(2)

Il se trouve que le nom des garçons existe à Kemper-Gwezennec, Yegu à Kerjegu, Gweno (cf. chapelle démolie à proximité de Pontrieux). Sa statue en moine est dans l'église paroissiale.

A mon avis, il serait peut-être regrettable que dans le remembrement l'on ignore ces faits-là.

(3)

Mais je crois avoir découvert encore plus intéressant ! C'est à propos de **Porzlann** et **Pen(n)lann** : là devait se trouver le monastère de Saint Gwezennec. En effet,

Porzlann = entrée du monastère (portus monasterii).

Pennlann = la tête du monastère (caput monasterii).

La route Lanvallon-Pontrieux a scindé les deux lieux. J'ignore à quelle époque fut tracée cette route, mais très certainement à une date assez récente : elle a bouleversé l'unité des lieux.

(4)

Ce que je proposerais : une étude minutieuse et précise de l'ancien cadastre des environs de 1830. Mettre sur fiche tous les noms : champs,

36

parcelles (logelloù), etc, et tâcher de délimiter, autant que faire se peut, l'ancien domaine du monastère. Pour tâcher d'avoir la forme authentique des différents noms, demander aux occupants du sol les noms utilisés par eux. Transcrire sans essayer d'interpréter. Ce dernier travail est d'ailleurs très difficile et parfois très long : il regarde les spécialistes en linguistiques.

(5)

Je vous signale aussi l'emplacement que la tradition attribue à l'ancienne église paroissiale. H. Le Saint de **Alez-Junter** était venu avec moi en 82 vérifier sur place. La maison d'à-côté s'appelle d'ailleurs le «Presbytère». Adressez-vous donc à lui.

J'aurais bien d'autres choses à signaler mais l'essentiel pour moi, c'est la fameuse «LANN». Après, on verra.

Croyez, Monsieur le Maire, à mes meilleurs sentiments,

Gant va gwellañ gourc'hemennoù.

M. KLERG

UN CURIEUX CAHIER DE PAROISSE

Placés par leur fonction au centre de la vie publique et parfois privée de nos paroisses, les recteurs étaient autrefois les observateurs privilégiés et souvent perspicaces des mœurs de leur paroissiens. Les cahiers que plusieurs d'entre eux tinrent méticuleusement sont souvent riches d'enseignements sur les habitudes et pratiques particulières au pays. Ainsi en est-il par exemple du fameux registre Lavissière de la paroisse de Trébeurden.

J'ai eu récemment l'occasion de consulter celui de Plésidy, commencé en 1870 par l'abbé Le Foll, recteur «d'après l'ordre formel de sa grandeur, Monseigneur David, afin de faire connaître tout ce qui a rapport aux caractères, aux mœurs, aux usages particuliers à ce petit peuple». Parmi une foule de renseignements divers, j'ai relevé ces curieuses notes «ethnologiques» sur les us et coutumes de la paroisse de Plésidy dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En voici quelques rubriques.

Pardon de St Allor (chapelle de la paroisse) : «Cette assemblée est un vrai désordre et peut-être le seul de la paroisse. La chapelle étant fort petite, il ne peut y entrer presque personne, ce qui fait que l'on entend l'office avec beaucoup de dissipation, et l'office est même troublé quelquefois, surtout quand il survient de la pluie. On y danse ordinairement ; on s'y livre plus qu'ailleurs à l'ivrognerie et on y donne à boire pendant les offices. [Le jour du pardon de St Allor] est regardé comme l'ouverture des assemblées de la jeunesse dans le pays».

Baptême : «Abus au sujet du baptême : d'aller boire à l'auberge après le baptême, et souvent de s'enivrer. On y porte même l'enfant quelquefois ; de laisser le cerneau (?) sur la tête de l'enfant, trois jours si c'est une fille et cela «causam fluxum menstrui» (sic), et neuf si c'est un garçon».

37

Relevailles : «Les relevailles se pratiquent comme il est marqué dans le rituel, tant pour les personnes que pour les lieux. On va prendre les personnes au portail ; on les introduit dans l'église et l'on s'arrête au bas de la nef. On bénit le pain de celles qui en portent, et c'est le grand nombre.

Les abus de relevailles sont de garder le pain qui a été béni et de le prendre pour pronostic de vie ou de mort pour l'enfant. S'il meurt, l'enfant mourra ; s'il ne le fait, il vivra».

Médecine : «On ne consulte presque jamais la médecine (sic). On n'a aucune confiance en eux (re-sic). On s'adresse plus souvent et plus volontiers à quelqu'un ignorant qui se fait médecin à bon marché et pour la ruine des malades.

«La plupart des malades a recourt aux superstitions. On trouve au cou des malades des paquets renfermés et cousus dans un peu de toile neuve, la couronne de chèvrefeuille suspendue aux cheminées, l'os ou «olifanten» pour lever les côtes, les prières pour la colique ou «ar Laërez», etc. La fièvre a mille remèdes de la sorte».

Mariage et fiançailles : «Le seul désordre que je connaisse au sujet des noces, est la soupe de lait que l'on porte aux jeunes époux dans leur lit, le soir de leurs noces, et le transport qui se fait de la jeune mariée au lit nuptial. C'est un libertinage à découvert, mais heureusement rare dans ce pays.

Les désordres au sujet des fiançailles sont grands. A la sortie de l'église on va ordinairement à l'auberge où l'on reste jusqu'à la nuit. On se livre à l'ivresse plus que pour les noces ; on n'y danse pas ordinairement. Un autre abus est qu'il faut qu'un jeune homme voie plusieurs filles et qu'une fille entretienne plusieurs garçons, et cela jusqu'au moment de leur mariage.

Sépulture : «Les abus à l'occasion [de la] mort : de faire ensevelir quelquefois les hommes par les femmes, et vice-versa - ; de faire quelques points sur le suaire pour n'avoir pas de peur».

Suit cette appréciation générale sur les habitants de Plésidy : «Cette population a d'excellentes tendances, malgré une apathie qui lui est naturelle. Elle aime sa religion et la pratique assez bien. Attachés aux biens de la terre, les habitants de Plésidy se nourrissent et s'habillent grossièrement. Leurs terres leur fournissent leur nourriture, et leurs troupeaux les vêtements qu'ils usent. Ils amassent pour acquérir des terres ; ennemis de luxe, ils vivent pauvre au milieu d'une certaine abondance.

Les principaux vices qui règnent dans cette paroisse sont :

1. l'habitude, malheureusement trop commune dans notre Basse-Bretagne, de jurer et blasphémer.

2. Ce qu'ils appellent les veillées de l'hiver qui commencent vers la Toussaint pour finir au Carême. A la chute du jour, le souper fini, les jeunes gens des deux sexes se rendent dans une crèche, une étable ou écurie du village, ceux-ci pour teiller le chanvre ou fumer, celles-là pour filer ou tricoter.

Là, pendant quatre ou cinq heures de la nuit, loin de la présence des parents trop peu soucieux de l'innocence de leurs enfants, ils s'amusent. Or, il n'arrive presque jamais que la conversation y soit ce qu'elle doit être. Pour ne point parler d'autres défauts qui s'y rencontrent souvent, on s'y permet presque toujours des discours indiscrets, équivoques, licencieux, et capables de produire les plus funestes impressions. A quels dangers ne s'y trouvent point alors exposés des jeunes cœurs inexpérimentés et sans défiance ! On y oublie vite l'oracle divin : «Qui amat periculum...»

J'ai employé tout mon zèle à combattre sans cesse cet affreux désordre, et je suis avec bonheur qu'il va disparaissant peu à peu de ma paroisse.

3. Le troisième vice est l'intempérance. Il n'est point ici général, ce vice dégoûtant s'en faut. Quelques riches, avec les artisans et journaliers sont à peu près les seuls à s'y adonner.

J'ai dit que le peuple de Plésidy était apathique. Ils ne s'aiment guère entre eux et ne s'attachent jamais de plein cœur, même à leurs prêtres. Impossible de mieux dépeindre le caractère de ce peuple que par ces paroles de l'Apôtre dont se servait pour le caractériser le digne abbé Rocher, curé de Corlay, qui passa dans cette paroisse 21 ans de son ministère (1834-1854) : «Gens sine affectione...».

H. LE GOFF

1985

CELEBRATION DU CENTENAIRE DE L'ECRIVAIN TREGORROIS JARL PRIEL

Le 23 avril 1885 naissait à Plouguiel (Priel en breton), près de Tréguier, Charles Joseph Marie TREMEL qui devait devenir bien plus tard un des grands écrivains de langue bretonne de ce siècle, sous le nom de Jarl Priel. Charles Trémel eut le breton comme langue maternelle, apprit le français à l'école et devint lui-même professeur de français de 1911 à 1914 à Borovitchi, en Russie. Mobilisé pendant la première guerre mondiale, il se fit ensuite un nom à Paris dans le théâtre et la littérature. Collaborateur et ami de Louis Jouvet et Charles Dullin, il collabora à «Candide», au «Mercure de France» et à «Marges». Il publia aussi plusieurs romans qui eurent un certain succès.

Ce n'est qu'après avoir déjà dépassé la cinquantaine que Jarl Priel se révéla également un écrivain fécond en langue bretonne, la langue de son enfance. On lui doit une quinzaine de pièces de théâtre, un grand roman maritime «An Teirgwern Pembroke» (Le Trois-mâts Pembroke), divers contes, la traduction de diverses nouvelles russes et une savoureuse autobiographie en 3 volumes, parue de 1954 à 1957. Son œuvre en langue bretonne est profondément inspirée par le monde paysan du Trégor de son enfance, et aussi de son séjour en Russie à la veille de la Révolution. Jarl Priel fut également un grand comédien, aussi bien en français sur les scènes parisiennes qu'en breton dans le rôle de Salaun ar Foll (Salaün le Fou) dans le fameux film des Frères Caouissin, tourné au lendemain de la dernière guerre, «Le Mystère du Folgoët». Jarl Priel est mort en 1965.

A l'occasion du centenaire de sa naissance et du vingtième anniversaire de sa mort, l'Association des Ecrivains de Langue Bretonne, que préside l'écrivain et éditeur brestois Ronan Huon, va organiser le dimanche 12 avril prochain à Plouguiel et à Tréguier une grande journée en langue bretonne en l'honneur de Charles Priel.